

Avis de convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 16 MAI 2018 À 15 HEURES
AU PALAIS DES CONGRÈS,
2, PLACE DE LA PORTE MAILLOT
PARIS 17^e

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MODE DIGITAL



Retrouvez l'Assemblée Générale
sur le site d'Air Liquide en scannant
le QR Code ci-dessous.



SOMMAIRE

● MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
● PANORAMA ET PERFORMANCE DU GROUPE EN 2017	4
● VOTER OU PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	8
Avec le formulaire papier	8
Par Internet	10
Plus d'informations	11
● OBJECTIFS ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS	12
● CONSEIL D'ADMINISTRATION	22
Membres du Conseil d'Administration (Informations au 31 décembre 2017)	22
● RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	28



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Rendez-vous
le 16 mai 2018



“ Grâce à votre participation
au vote de l'Assemblée,
**nous construisons
ensemble l'avenir
d'Air Liquide.** ”

Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Air Liquide aura lieu le **mercredi 16 mai 2018**, à 15 heures, au Palais des Congrès à Paris.

L'Assemblée Générale est un **moment privilégié d'information, d'échange et de dialogue.**

C'est aussi pour vous l'occasion de **prendre part activement**, par votre vote, aux décisions importantes pour votre Groupe, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez.

Je souhaite vivement que vous puissiez y participer, en y assistant personnellement, ou en votant par correspondance, ou encore en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne de votre choix.

Nous vous offrons également la possibilité de **voter par Internet**, avant l'Assemblée Générale.

Vous trouverez notamment dans les pages qui suivent **les modalités pratiques de participation** à cette Assemblée, **son ordre du jour** et **le texte des résolutions** qui seront soumises à votre approbation.

Enfin, nous vous proposons une **version digitale** de ce document, consultable à partir de notre site Internet.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce document, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Benoît Potier
Président-Directeur Général



PANORAMA ET PERFORMANCE DU GROUPE EN 2017



Une présence
dans plus de
80
pays



410 000
actionnaires
individuels détenant
32 % du capital

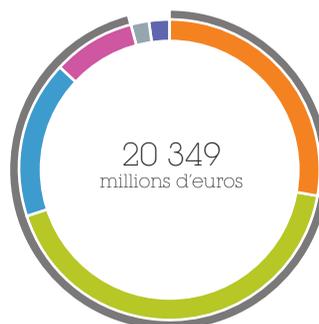


~ 65 000
collaborateurs

Chiffre d'affaires 2017 du Groupe

PAR ACTIVITÉ

- 96 % Gaz & Services
- 26 % Grande Industrie
- 45 % Industriel Marchand
- 17 % Santé
- 8 % Électronique
- 2 % Ingénierie & Construction
- 2 % Marchés Globaux & Technologies



PAR ZONE ET PAR ACTIVITÉ POUR GAZ & SERVICES (G&S)

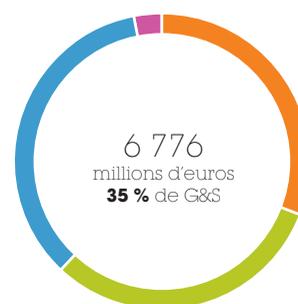
Amériques

- 17 % Grande Industrie
- 69 % Industriel Marchand
- 10 % Santé
- 4 % Électronique



Europe

- 31 % Grande Industrie
- 31 % Industriel Marchand
- 35 % Santé
- 3 % Électronique



Asie - Pacifique

- 37 % Grande Industrie
- 31 % Industriel Marchand
- 5 % Santé
- 27 % Électronique



Moyen-Orient et Afrique

- 50 % Grande Industrie
- 44 % Industriel Marchand
- 6 % Santé

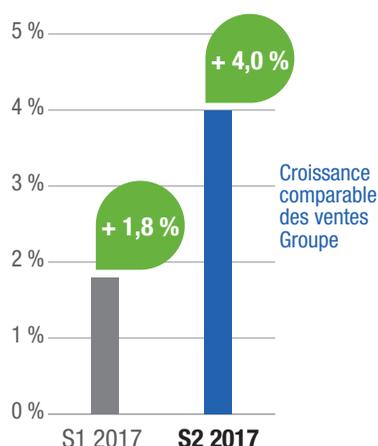




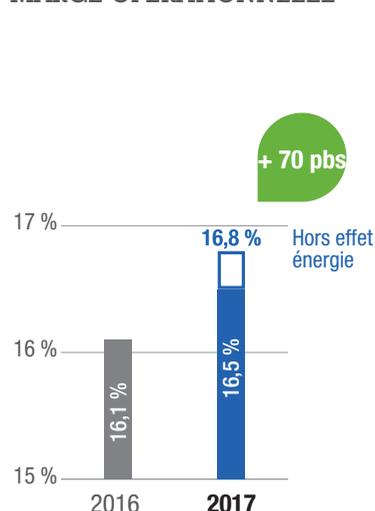
Amélioration de la performance

FORTE AUGMENTATION DE LA CROISSANCE DES VENTES AU 2^E SEMESTRE 2017

Ventes Groupe 2017 supérieures à 20 milliards d'euros



AMÉLIORATION DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE ^(a)



(a) Marge Groupe vs. marge Groupe 2016 ajustée.

Proposition d'une augmentation du dividende

RÉSULTAT NET (part du Groupe)

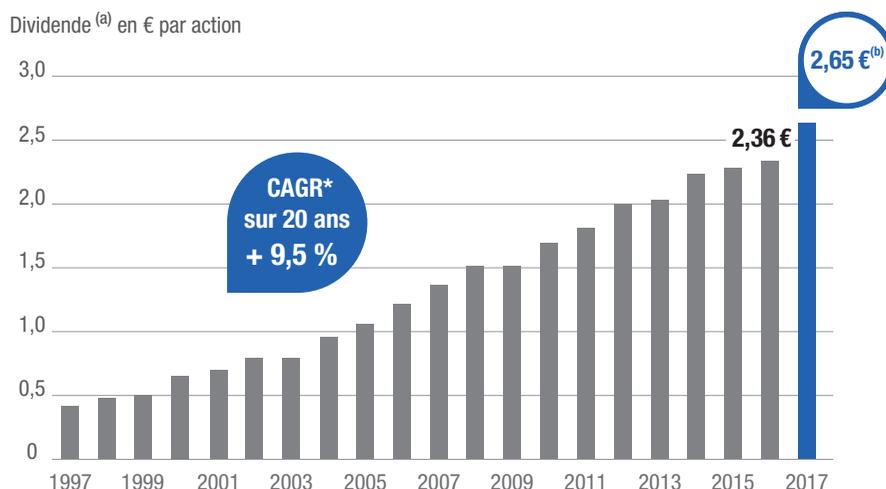
2,2 Mds €
publié

+ 19,3%
Croissance
publiée

+ 10%

Croissance du résultat net, hors éléments exceptionnels et impact de la réforme fiscale américaine, sans impact sur la trésorerie.

CROISSANCE DU DIVIDENDE : + 12,4 %



* Croissance Annuelle Moyenne.

(a) Données historiques ajustées pour tenir compte de la division du nominal en 2007, des attributions d'actions gratuites et de l'augmentation de capital réalisée en octobre 2016.

(b) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 16 mai 2018.

Faits marquants 2017

- **Airgas** totalement intégré, réalisation des synergies plus rapide que prévu.
- **Contrats long terme** : acier (France et Benelux), énergie et chimie (Chine), chimie (Corée du Sud), pétrochimie (Oman), raffinage (Mexique), semi-conducteurs (Asie).
- **Gestion du portefeuille** : cession des activités Air Liquide Welding et gaz réfrigérants d'Airgas, acquisitions dans la Santé (France, Japon, Colombie, Canada), revue stratégique des actifs.
- **Innovations et nouveaux marchés** : centre d'opération et d'optimisation d'unités Grande Industrie (France, Chine), entrée sur le marché du biogaz en Norvège, stations de recharge en hydrogène pour la mobilité (Japon, Dubai), lancement d'une offre e-santé en Europe.

Performance 2017

L'année 2017 est marquée par une accélération de la croissance comparable des ventes au 2^e semestre et une amélioration de la performance opérationnelle qui se traduit par une progression de la marge et du retour sur capitaux employés et par un niveau de cash-flow élevé.

Le **chiffre d'affaires du Groupe** s'établit à **20 349 millions d'euros** en 2017, en hausse publiée de **+ 12,2 %**, intégrant l'effet de consolidation des ventes d'Airgas sur 12 mois. La croissance comparable s'établit à **+ 2,9 %** et bénéficie d'une accélération marquée de la croissance des ventes Gaz & Services tout au long de l'année. L'effet de change devient fortement négatif au 2^e semestre et s'établit à **- 1,6 %** sur l'année. L'effet énergie, de **+ 1,5 %** sur l'année, s'atténue nettement au 2^e semestre. Le **chiffre d'affaires Gaz & Services** s'élève à **19 642 millions d'euros**. La croissance comparable, de **+ 3,5 %** sur l'année, présente une accélération au 2^e semestre (**+ 4,2 %**). Les ventes progressent dans toutes les branches d'activité, en particulier en Industriel Marchand (**+ 3,8 %**) qui bénéficie d'une reprise solide de la croissance trimestre après trimestre. Les économies en développement (**+ 8,1 %**) et en particulier la Chine sont toujours un moteur de croissance.

Le **ratio de marge opérationnelle** 2017 s'établit à **16,5 %**, en progression de **+ 70 points de base** par rapport à la marge opérationnelle ajustée de 2016 et hors effet énergie. Les efforts de productivité ont permis de réaliser **323 millions d'euros d'efficacités** et **170 millions de dollars américains de synergies Airgas** en 2017, soit 40 millions de dollars américains de plus que l'objectif initial. Le **résultat net part du Groupe** s'établit à

2 200 millions d'euros, en hausse de **+ 19,3 %**. Hors les éléments exceptionnels et l'impact de la réforme fiscale américaine qui sont sans effet sur la trésorerie, le résultat net part du Groupe s'établit à **2 029 millions d'euros**, en progression de **+ 10,0 %**. Ce résultat net « récurrent » servira de référence pour l'évaluation de la performance 2018.

Le **flux net de trésorerie après variation du besoin en fonds de roulement** s'inscrit en hausse de **+ 15,1 %** par rapport à 2016 et ressort à **20,9 % des ventes**, soutenu par un niveau de cash-flow opérationnel élevé et une amélioration du besoin en fonds de roulement. L'endettement net au 31 décembre 2017 atteint **13 371 millions d'euros**, en diminution de **1 997 millions** par rapport à fin 2016. Le ratio d'**endettement net sur fonds propres** s'établit à **80 %** fin décembre 2017, en baisse par rapport à **90 %** fin 2016.

Le Groupe poursuit ses initiatives de croissance avec des **décisions d'investissement** de **2,6 milliards d'euros** par rapport à **2,2 milliards d'euros** en 2016. Cette hausse provient de décisions industrielles et reflète le dynamisme de l'activité en termes d'appels d'offres. Les **paiements sur investissements industriels bruts** représentent **10,7 % des ventes** et sont en ligne avec le plan stratégique à moyen terme.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 16 mai 2018 un **dividende** d'un montant nominal de **2,65 euros par action**. Cela représente une hausse de **+ 12,4 %** compte tenu de l'attribution d'actions gratuites d'octobre 2017. Le taux de distribution est estimé à **53 %**.

Chiffres clés 2017

(en millions d'euros)	2016	2017	Variation 2017/2016 publiée	Variation 2017/2016 comparable ^(a)
Chiffre d'affaires total	18 135	20 349	+ 12,2 %	+ 2,9 %
<i>dont Gaz & Services</i>	17 331	19 642	+ 13,3 %	+ 3,5 %
Résultat opérationnel courant	3 024	3 364	+ 11,2 %	+ 7,5 %
Résultat opérationnel courant (en % du chiffre d'affaires)	16,7 %	16,5 %	- 20 bps	+ 70 bps ^(f)
Autres produits et charges opérationnels non courants	36	- 344		
Résultat net – part du Groupe	1 844	2 200	+ 19,3 %*	
Bénéfice net par action ajusté (en euros)^(b)	4,64	5,16	+ 11,2 %	
Dividende par action ajusté (en euros)^(b)	2,36	2,65^(e)	+ 12,4 %	
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles ^(c)	3 697	4 254	+ 15,1 %	
Paiements nets sur investissements ^(d)	13 609	1 850		
Endettement net	15 368	13 371		
Ratio d'endettement net sur fonds propres	90 %	80 %		

*** + 10 %**
hors éléments exceptionnels et impact de la réforme américaine, sans impact sur la trésorerie.

(a) Croissance comparable basée sur les données 2016 ajustées hors effets de change et d'énergie et du périmètre significatif.

(b) Les chiffres 2016 sont retraités de l'impact de l'attribution d'actions gratuites du 4 octobre 2017.

(c) Capacité d'autofinancement après variation du besoin en fonds de roulement et autres éléments.

(d) Incluant les transactions avec les actionnaires minoritaires.

(e) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 16 mai 2018.

(f) Hors énergie comparé à 2016 ajusté.

Stratégie

Air Liquide a pour ambition d'être le leader de son industrie, d'être performant sur le long terme et de contribuer à un monde plus durable. Sa stratégie de transformation centrée sur le client vise une croissance rentable dans la durée. Elle s'appuie sur l'excellence opérationnelle et la qualité des investissements, ainsi que sur

l'innovation ouverte et l'organisation en réseau mise en place par le Groupe à l'échelle mondiale. Air Liquide répond aux enjeux de la transition énergétique et environnementale, de la santé et de la transformation numérique en s'appuyant sur l'engagement et l'inventivité de ses collaborateurs.

Perspectives

L'année 2017 marque une nouvelle étape pour le Groupe qui a intégré avec succès Airgas et qui prend une nouvelle dimension avec des ventes annuelles supérieures à 20 milliards d'euros.

Dans un environnement économique mondial plus favorable, toutes les activités Gaz & Services sont en croissance en 2017 et notamment l'Industriel Marchand, qui représente près de la moitié du chiffre d'affaires, et dont la reprise s'est confirmée trimestre après trimestre. Sur le plan géographique, la croissance est portée en particulier par les économies en développement, notamment la Chine, le bon niveau d'activité dans la zone Amériques, et les projets Grande Industrie au Moyen-Orient.

La performance opérationnelle du Groupe s'améliore avec de nouveaux gains d'efficacité élevés au niveau global et des synergies liées à Airgas en avance sur les prévisions qui contribuent à l'augmentation de la marge opérationnelle et à la hausse du résultat net. Le bilan est solide : le niveau élevé de

cash-flow participe à la diminution significative de la dette de près de 2 milliards d'euros sur l'année.

Le Groupe peut aussi s'appuyer sur ses décisions d'investissements, notamment en faveur de l'innovation, qui s'élevait au total à 2,6 milliards d'euros en 2017, ainsi que sur ses 2,1 milliards d'euros d'investissements industriels en cours d'exécution pour nourrir sa croissance future. Grâce à sa nouvelle dimension, à ses efforts de compétitivité et à ses initiatives lancées dans le cadre de son programme stratégique, le Groupe est bien positionné pour sa croissance future et son développement.

Ainsi, dans un environnement comparable, Air Liquide est confiant dans sa capacité à réaliser en 2018 une croissance du résultat net, calculée à change constant et hors éléments exceptionnels^(a) de 2017.

(a) Exceptionnels de 2017 : éléments exceptionnels ayant un impact net positif sur le résultat net 2017 et sans effet sur la trésorerie.



VOTER OU PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Votre vote compte... par Internet aussi !

Seuls les actionnaires détenant des actions aux dates ci-dessous peuvent voter à l'Assemblée Générale.

Dates à retenir pour participer à l'Assemblée Générale du mercredi 16 mai 2018 ^(a) :

Lundi 14 mai 2018, 0h 00 (soit le dimanche 13 mai 2018 à minuit).

1 AVEC LE FORMULAIRE PAPIER

ÉTAPE 1

A

Demander une carte d'admission pour assister à l'Assemblée

B1

Voter par correspondance sur les résolutions

OU

B2

Donner pouvoir au Président de l'Assemblée

OU

B3

Donner procuration à une personne de votre choix, en indiquant son nom et son adresse

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATEZ ET SIGNEZ AU BAS DU FORMULAIRE

Je désire assister à cette Assemblée et demande une carte d'admission : datez et signez au bas du formulaire. / I wish to attend the Meeting and request an admission card: please date and sign at the bottom of the form.
J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes. / I use the voting form by post or by proxy below, according to one of the 3 possibilities offered.

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso.
IMPORTANT: Before selecting, please see instructions on reverse side.
Merci de retourner ce document dans l'enveloppe T jointe. / Please, use the available prepaid envelope to return this form.



Société Anonyme pour l'Étude et l'Exploitation des Procédés Georges-Claude
au capital de 2 354 290 664,00 euros - RCS PARIS 552 096 281
Siège social : 75, quai d'Orsay - 75321 Paris Cedex 07

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE convoquée pour le mercredi 16 mai 2018 à 15 heures, au Palais des Congrès, 2 place de la Porte Matisse
COMBINED SHAREHOLDERS' MEETING to convene on Wednesday 16 May 2018 at 3.00 PM, at the Palais des Congrès, 2 place de la Porte Matisse

B1

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST (cf. renvoi (2) au verso / see reverse (2))

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'**EXCEPTION** de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels **je vote NON** ou je m'abstiens.
I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors **EXCEPT** those indicated by a shaded box like this ■, for which **I vote NO** or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice like this ■.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Oui/Yes	Non/No Abst/Abs	Oui/Yes	Non/No Abst/Abs
A	<input type="checkbox"/>												
B	<input type="checkbox"/>												
C	<input type="checkbox"/>												
D	<input type="checkbox"/>												
E	<input type="checkbox"/>												
F	<input type="checkbox"/>												
G	<input type="checkbox"/>												
H	<input type="checkbox"/>												
J	<input type="checkbox"/>												
K	<input type="checkbox"/>												

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en Assemblée. / In case amendments or new resolutions are proposed during the Meeting.

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale de voter en mon nom / I appoint the Chairman of the Meeting to vote on my behalf
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre) / I abstain from voting (is equivalent to a vote NO)
- Je donne procuration à une personne de votre choix à M., Mme ou Melle, Raison Sociale..... pour voter en mon nom / I appoint Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard à la Société le : **12 mai 2018**

In order to be considered, this completed form must be returned at the latest to the Company: **May 12, 2018**

DATE / SIGNATURE

ÉTAPE 2

DATER ET SIGNER ici, quel que soit votre choix

— VOTER OU PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE —

① VOTE PAR COURRIER

Date limite de réception des documents par la Société :
Samedi 12 mai 2018 à minuit

ou ② VOTE PAR INTERNET

Date limite de vote sur le site :
Mardi 15 mai 2018 à 15h00

Si vous décidez de voter par Internet, vous ne devez pas renvoyer votre formulaire de vote papier, et vice versa.

ÉTAPE 3

RETOURNEZ VOTRE FORMULAIRE dans l'enveloppe T jointe.

- Vous êtes **actionnaire au NOMINATIF** (pur ou administré), le formulaire est à retourner directement à Air Liquide.
- Vous êtes **actionnaire au PORTEUR**, le formulaire est à retourner à l'établissement chargé de la gestion de votre compte qui le transmettra à Air Liquide.

Aucun formulaire reçu après le **samedi 12 mai 2018** à minuit ^(b) ne sera pris en compte dans le vote de l'Assemblée.

PLEASE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

Attend the Shareholders' Meeting and request an admission card: date and sign at the bottom of the form.
Refer to the postal voting form or proxy form as specified below.

mercredi 16 mai 2018
Maillot, 75017 Paris.

Wednesday, May 16, 2018
Maillot, 75017 Paris.

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ / FOR COMPANY'S USE ONLY

POUR VOIR AL 2018 / version Air Liquide

B2

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
cochez la case ci-dessus puis datez et signez au bas du formulaire
cf. renvoi (3) au verso

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
tick the box above, date and sign at the bottom of the form
see reverse (3)

B3

JE DONNE POUVOIR À :
(cf. renvoi (4) au verso) **pour me représenter à l'Assemblée.**
I HEREBY APPOINT:
(see reverse (4)) **to represent me at the above mentioned Meeting.**

M., Mme ou Melle, Raison Sociale
Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse
Address

Attention : s'il s'agit de titres au porteur, les précédentes instructions ne sont valides que si elles sont directement retournées à votre banque.
Caution: if it is about bearer securities, the present instruction will be valid only if they are directly returned to your bank.

Norm, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. renvoi (1) au verso.
Surname, first name, address of the shareholder (changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (1).

Veuillez piler ici / Please fold here

(a) Conformément aux articles R. 225-77 et R. 225-85 du Code de commerce.

(b) Tout mandataire d'autres actionnaires propriétaires de titres, qui serait en possession de formulaires lui donnant mandat, doit également les faire parvenir à Air Liquide au plus tard le samedi 12 mai 2018 à minuit, afin qu'ils puissent être pris en compte, étant précisé que pour les procurations données par voie électronique, celles-ci devront parvenir à la Société avant le mardi 15 mai 2018 à 15h00.

2 PAR INTERNET



Air Liquide vous offre la possibilité de voter par Internet, avant l'Assemblée Générale, sur la plateforme Votaccess^(a) qui sera ouverte du **27 mars 2018 au 15 mai 2018 à 15h00, heure de Paris**. Cette plateforme vous donne les mêmes possibilités que le formulaire papier. Vous pouvez ainsi :

- demander une carte d'admission ;
- voter sur les résolutions ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ;
- donner procuration à toute personne de votre choix ;
- révoquer un mandataire et en désigner un nouveau.

Afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plateforme Votaccess, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour saisir leurs instructions.

ÉTAPE 1 CONNECTEZ-VOUS

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU NOMINATIF

1 Connectez-vous sur le site Internet de la Société www.airliquide.com, rubrique Actionnaires, Assemblée Générale, puis cliquez sur le pavé « Votez par Internet ». Vous trouverez un manuel d'aide à la connexion.

2 Identifiez-vous en cliquant sur « Accès Espace personnel » et utilisez vos codes d'accès habituels (login et mot de passe).

Si vous vous connectez pour la première fois, cliquez sur « Je crée mon Espace » et utilisez votre **login** indiqué sur le formulaire de vote ainsi que votre **identifiant actionnaire** :

- présent sur tous les courriers adressés par le Service actionnaires, si vous êtes actionnaire au nominatif pur ;
- présent sur le courrier accompagnant votre pli de convocation, si vous êtes actionnaire au nominatif administré.

3 Une fois sur votre page d'accueil personnalisée, cliquez sur le bouton « **Je vote ou je demande une carte d'admission** ».

En cliquant sur « Plus d'informations », vous aurez accès à la documentation utile à votre vote.

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU PORTEUR

Connectez-vous au portail Internet de l'établissement chargé de la gestion de votre compte, avec vos codes d'accès habituels.

Cliquez sur l'icône qui apparaîtra sur la ligne correspondant à vos actions Air Liquide et suivez les indications affichées à l'écran.

Seuls les titulaires d'actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système Votaccess, et leur propose ce service pour l'Assemblée Générale d'Air Liquide, pourront y avoir accès.

L'accès à la plateforme Votaccess par le portail Internet de l'établissement teneur de compte de l'actionnaire peut être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par cet établissement. En conséquence, les actionnaires au porteur intéressés par ce service sont invités à se rapprocher de leur teneur de compte afin de prendre connaissance de ces conditions d'utilisation.

ÉCRIVEZ-NOUS

Directement sur le site
<http://contact.actionnaires.airliquide.com>

ÉTAPE 2 SÉLECTIONNEZ VOS INSTRUCTIONS DE VOTE

Après avoir cliqué sur le bouton « **Je vote ou je demande une carte d'admission** » de la page d'accueil, indiquez vos instructions de vote sur le site, puis suivez les indications affichées à l'écran.

Attention : un actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour participer physiquement à l'Assemblée, par quelque moyen que ce soit, ne peut modifier son choix.

(a) Votaccess est une marque déposée par SLIB.



PLUS D'INFORMATIONS

PROCURATION À UN TIERS

Même après avoir donné procuration à votre représentant (mandataire) à l'Assemblée, vous avez la possibilité de le révoquer pour nommer une autre personne de votre choix.

IMPORTANT : tout mandataire d'autres actionnaires propriétaires de titres, qui serait en possession de formulaires lui donnant mandat, doit également les faire parvenir à Air Liquide au plus tard le samedi 12 mai 2018 à minuit, afin qu'ils puissent être pris en compte, étant précisé que pour les procurations données par voie électronique, celles-ci devront parvenir à la Société avant le mardi 15 mai 2018 à 15h00.

Pour cela, reportez-vous aux modalités pratiques de révocation d'un mandataire définies dans l'Avis de réunion publié au Balo (Bulletin des annonces légales obligatoires) le 19 février 2018 et disponible sur www.airliquide.com, rubrique Actionnaires dans la page Assemblée Générale.

N.B. : les prestataires financiers, qualifiés d'intermédiaires inscrits pour le compte des actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiaires d'un mandat général de gestion des titres, peuvent transmettre ou émettre sous leur signature les votes des propriétaires d'actions. Ils sont soumis à l'obligation de dévoiler l'actionnaire économique à l'émetteur conformément aux dispositions de l'article L. 228-3-2 du Code de commerce.

CESSION DE VOS ACTIONS

Vous pouvez céder tout ou partie de vos actions même si vous avez déjà exprimé un vote ou demandé une carte d'admission. En ce cas, pour les actionnaires **au porteur**, l'établissement chargé de la tenue de votre compte devra en informer Air Liquide afin que le nombre d'actions que vous détenez en date du lundi 14 mai 2018, 0h00, soit connu.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

Si vous êtes actionnaire **au porteur** et que vous n'avez pas reçu votre carte d'admission le lundi 14 mai 2018, vous devez demander, à partir de cette date, une attestation de participation individuelle à l'établissement chargé de la tenue de votre compte, pour assister à l'Assemblée Générale.

JETON DE PRÉSENCE

Un **jeton** de présence de **10 euros par personne** sera remis pour tout actionnaire assistant à l'Assemblée Générale, quel que soit le nombre de cartes d'admission qu'il présente ou le nombre d'actionnaires qu'il représente.

VOUS SOUHAITEZ POSER UNE QUESTION ÉCRITE AVANT L'ASSEMBLÉE

Les questions doivent être envoyées au Président par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la Société ou à l'adresse électronique actionnaires@airliquide.com.

Pour les détenteurs d'actions au porteur, les questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte d'actionnaire.

Les questions doivent être adressées à Air Liquide le **mercredi 9 mai 2018** à minuit au plus tard. Les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur www.airliquide.com, rubrique Actionnaires.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR INTERNET

L'intégralité de l'Assemblée Générale sera **retransmise en direct et en différé**, en français et en anglais, sur le site Internet de la Société : www.airliquide.com.

L'Assemblée Générale est également retransmise en langue des signes.

Pour une information plus détaillée sur les modalités de vote et de participation à l'Assemblée Générale, vous pouvez vous reporter à l'Avis de réunion publié au Balo (Bulletin des annonces légales obligatoires) le 19 février 2018 et disponible sur www.airliquide.com, rubrique Actionnaires.

POUR OBTENIR LA VERSION PAPIER DE LA DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE



(Document de référence et Rapport annuel), renvoyez la demande jointe à votre formulaire de vote ou cliquez sur « Répondre aux questions complémentaires » sur le site de vote par Internet.

SI VOUS ASSISTEZ À NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Merci de vous munir d'une pièce d'identité. Les guichets d'émargement fermeront à 16h00 le 16 mai 2018, jour de l'Assemblée Générale.



OBJECTIFS ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS

ORDRE DU JOUR

À CARACTÈRE ORDINAIRE :

- Rapports du Conseil d'Administration.
- Rapports des Commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017.
- Affectation du résultat de l'exercice 2017 ; fixation du dividende.
- Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions.
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs.
- Approbation des engagements visés aux articles L.225-38 et L.225-42-1 du Code de commerce et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à l'indemnité de départ et aux engagements de retraite à prestations définies de Monsieur Benoît Potier.
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Benoît Potier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Pierre Dufour au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux.
- Fixation du montant des jetons de présence.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE :

- Autorisation donnée pour 24 mois au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues.
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, pour un montant maximum de 300 millions d'euros.

À CARACTÈRE ORDINAIRE :

- Pouvoirs en vue des formalités.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Résolutions 1 et 2 Approbation des comptes de l'exercice

OBJECTIF

Les 1^{re} et 2^e résolutions vous permettent d'approuver les comptes sociaux puis les comptes consolidés d'Air Liquide au 31 décembre 2017.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
- des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexes,

approuve les comptes sociaux de la Société arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Elle arrête le montant du bénéfice net de l'exercice à la somme de 1 149 807 311 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
- des comptes consolidés du Groupe,

approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

Résolution 3 Affectation du bénéfice et fixation du dividende

OBJECTIF

Par la 3^e résolution, le Conseil d'Administration vous propose d'approuver la distribution d'un dividende de 2,65 euros par action, ce qui représente une progression de + 12,4 % de la rémunération de l'actionnaire, compte tenu de l'attribution en 2017 d'une action gratuite pour 10 détenues.

Une majoration de 10 % du dividende, soit 0,26 euro par action, est attribuée aux actions inscrites sous forme nominative au 31 décembre 2015 et qui le resteront sans interruption jusqu'au 30 mai 2018, date de mise en paiement du dividende. Au 31 décembre 2017, 27,35 % des actions composant le capital sont susceptibles de bénéficier de ce dividende majoré.

Avec un taux de distribution estimé de 53 % du résultat net publié du Groupe (57 % du résultat net « récurrent »), le dividende proposé à l'Assemblée s'inscrit pleinement dans la politique d'Air Liquide de rémunérer et valoriser l'épargne de ses actionnaires dans la durée.

Le détachement du coupon interviendra le 28 mai 2018. La mise en paiement du dividende interviendra le 30 mai 2018.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice 2017 ; fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que, compte tenu du bénéfice de l'exercice 2017 arrêté à 1 149 807 311 euros et du report à nouveau au 31 décembre 2017 de 6 240 307 970 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 7 390 115 281 euros, approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice. Elle décide en conséquence d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Réserve légale	21 819 319 euros
Report à nouveau	6 202 582 712 euros
Dividende (y compris le dividende majoré)	1 165 713 250 euros

En conséquence, un dividende de 2,65 euros reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 428 397 550 actions composant le capital social au 31 décembre 2017, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

La mise en paiement du dividende interviendra le 30 mai 2018 :

- pour les actions inscrites en compte nominatif pur : directement par la Société, suivant le mode de règlement qui lui a été indiqué par leurs titulaires ;
- pour les actions inscrites en compte nominatif administré, ainsi que pour les actions au porteur faisant l'objet d'une inscription en compte : par les intermédiaires habilités auxquels la gestion de ces titres a été confiée.



— OBJECTIFS ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS —

Il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Total des sommes distribuées ^(a) <i>(en euros)</i>	Nombre d'actions concernées ^(b)	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code général des impôts <i>(en euros)</i>
Exercice 2014			
Dividende ordinaire	879 425 851	344 872 883	2,55
Dividende majoré	25 661 003	102 644 011	0,25
Exercice 2015			
Dividende ordinaire	894 823 802	344 163 001	2,60
Dividende majoré	26 751 221	102 889 311	0,26
Exercice 2016			
Dividende ordinaire	1 011 076 979	388 875 761	2,60
Dividende majoré	26 595 971	102 292 196	0,26

(a) Valeurs théoriques calculées sur la base du nombre d'actions au 31 décembre de chaque exercice.

(b) Nombre d'actions en données historiques au 31 décembre de chaque exercice.

Les montants effectivement versés après ajustement s'élèvent à :

- exercice 2014 – dividende ordinaire : 874 131 348 euros pour 342 796 607 actions ; dividende majoré : 23 909 031 euros pour 95 636 122 actions ;

- exercice 2015 – dividende ordinaire : 895 276 249 euros pour 344 337 019 actions ; dividende majoré : 25 311 759 euros pour 97 352 920 actions ;

- exercice 2016 – dividende ordinaire : 1 005 542 972 euros pour 386 747 297 actions ; dividende majoré : 26 025 861 euros pour 100 099 466 actions.

L'ajustement résulte de la variation du nombre de titres auto-détenus, de la fixation définitive de la majoration de dividende en fonction des cessions d'actions intervenues entre le 1^{er} janvier et la date de détachement du dividende, des levées d'options réalisées pendant cette même période et de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

En application des dispositions statutaires, une majoration de 10 % du dividende, soit 0,26 euro par action de 5,50 euros de nominal, sera attribuée aux actions qui étaient inscrites sous forme nominative au 31 décembre 2015, et qui resteront sans interruption sous cette forme jusqu'au 30 mai 2018, date de mise en paiement du dividende.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes ordinaires et majorés sont en totalité éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le montant total de la majoration du dividende, pour les 117 152 854 actions qui, inscrites sous forme nominative au 31 décembre 2015, sont restées sans interruption sous cette forme jusqu'au 31 décembre 2017, s'élève à 30 459 742 euros.

Il y aura lieu de déduire de ce montant le total des majorations de dividendes correspondant à celles de ces 117 152 854 actions qui auront cessé d'être au nominatif entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 mai 2018, date de mise en paiement du dividende.



Résolution 4 Achat par la Société de ses propres actions

OBJECTIF

La 4^e résolution renouvelle l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, de faire acheter par la Société ses propres actions (y compris dans le cadre d'un contrat de liquidité).

En 2017, le programme d'achat mis en place s'est traduit par l'achat de 1,5 million d'actions, représentant 0,39 % du capital au 31 décembre 2016 et l'annulation de 1,1 million de titres.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité : 1 million d'actions ont été achetées et 1 million d'actions ont été vendues. Au 31 décembre 2017, 8 000 actions étaient détenues au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2017, la Société détient près de 1,4 million d'actions affectées à hauteur de 440 000 actions à l'objectif d'annulation et à hauteur de 1 005 182 actions à l'objectif de mise en œuvre de tout plan d'actions de performance. **Ces actions représentent 0,34 % du capital de la Société.** Elles n'ont pas le droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés au compte de report à nouveau.

L'autorisation visée à la 4^e résolution prévoit que le prix maximum d'achat est fixé à 165 euros (montant inchangé) et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est limité à 10 % du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2017, soit 42 839 755 actions, pour un montant maximum total de 7 068 559 575 euros.

Les actions achetées pourront notamment être annulées afin de compenser, dans la durée, l'impact dilutif résultant des augmentations de capital liées aux opérations d'actionnariat salarié.

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont détaillés ci-dessous dans la 4^e résolution et dans le descriptif du programme de rachat disponible sur le site Internet de la Société, www.airliquide.com, préalablement à l'Assemblée Générale.

Comme les années antérieures, la résolution prévoit que l'autorisation ne s'applique pas en période d'offre publique.

QUATRIÈME RÉSOLUTION (Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission européenne n° 596/2014 du 16 avril 2014, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- soit leur annulation, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution ;
- soit leur remise à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- soit la mise en œuvre (i) de plan d'options d'achat d'actions ou (ii) de plan d'attribution gratuite d'actions, ou (iii) d'opération d'actionnariat salarié réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, réalisée dans les conditions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote, ou (iv) d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 165 euros (hors frais d'acquisition) par action de 5,50 euros de nominal et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2017, soit 42 839 755 actions de 5,50 euros de nominal, pour un montant maximal de 7 068 559 575 euros, sous réserve des limites légales.

L'acquisition de ces actions peut être effectuée à tous moments, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, sur tout marché, hors marché, de gré à gré, y compris par acquisition de blocs, ou par utilisation d'instruments financiers dérivés, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'Entreprise dans les conditions prévues par les dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Les actions acquises peuvent être échangées, cédées ou transférées par tous moyens sur tout marché, hors marché ou de gré à gré, y compris par cession de blocs, conformément à la réglementation applicable.

Les dividendes revenant aux actions propres seront affectés au report à nouveau.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2017 dans sa quatrième résolution pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation conformément à la réglementation applicable.

Résolutions 5 à 8 Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration

OBJECTIF

Les 5^e, 6^e, 7^e et 8^e résolutions concernent le renouvellement comme membres du Conseil d'Administration de la Société, pour une durée de quatre ans, des mandats respectifs de Monsieur Benoît Potier, de Monsieur Jean-Paul Agon, de Madame Sin Leng Low et de Madame Annette Winkler, arrivant à échéance avec la présente Assemblée.

Le Conseil d'Administration a confirmé son intention de renouveler Monsieur Benoît Potier dans ses fonctions de Président-Directeur Général lors de la réunion devant se tenir à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Ce mode d'exercice de la Direction de la Société permet notamment des échanges réguliers et personnalisés entre les actionnaires et la Direction Générale au travers d'un interlocuteur unique, ayant une connaissance profonde du Groupe et de ses métiers. Ces échanges permettent de s'assurer que la définition de la stratégie prend bien en compte les attentes et intérêts des actionnaires sur le long terme. Au cours des 12 dernières années pendant lesquelles Monsieur Benoît Potier a assumé les fonctions de Président-Directeur Général, le Groupe a réalisé une performance régulière (croissance annuelle moyenne sur la période 2006-2017 de + 5,8 % du chiffre d'affaires et de + 7,4 % du résultat net publié), s'appuyant sur une solide croissance organique ainsi que des acquisitions transformantes, dont la plus importante, celle d'Airgas en 2016.

L'unicité des fonctions est encadrée par des mesures de gouvernance équilibrées qui ont encore été renforcées en 2017. Ainsi, le Conseil est constitué de huit Administrateurs indépendants sur un total de 12 membres, et regroupe des expériences et des compétences complémentaires. Il bénéficie d'un fort engagement des Administrateurs, dont le taux de présence moyen au Conseil et aux Comités est supérieur à 96 % en 2017, chaque Administrateur étant en outre désormais membre de l'un des quatre Comités. L'équilibre des pouvoirs est également assuré par la présence, depuis 2014, d'un Administrateur Référent indépendant doté de pouvoirs propres, notamment celui de demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur tout ordre du jour déterminé. Par ailleurs, depuis 2017, l'Administrateur Référent réunit une fois par an, lors d'une « session exécutive », tous les Administrateurs hors la présence des Administrateurs exécutifs (et anciens exécutifs) et de toute personne interne au Groupe. Les Administrateurs ont par ailleurs la possibilité de solliciter des entretiens individuels avec l'Administrateur Référent aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire. Afin de renforcer encore le dialogue avec les actionnaires, le Conseil sera désormais systématiquement informé des contacts réguliers entre le Président-Directeur Général et les principaux actionnaires, ces derniers ayant également la possibilité de solliciter, le cas échéant, un entretien avec l'Administrateur Référent. Ces mesures de gouvernance sont détaillées en pages 132-133 du Document de référence 2017.

Monsieur Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général de L'Oréal, Administrateur depuis 2010, et Administrateur Référent depuis 2017, continuera à apporter au Conseil d'Administration ses compétences de dirigeant de grande entreprise internationale et sa connaissance particulière des marchés de produits destinés aux consommateurs. Le Conseil a confirmé son intention de renouveler Monsieur Jean-Paul Agon en qualité d'Administrateur Référent.

Madame Sin Leng Low, Administrateur depuis 2014, continuera d'apporter au Conseil son expérience de direction d'activités industrielles ainsi que sa connaissance des marchés asiatiques.

Madame Annette Winkler, Vice-Président de Daimler (à la tête de smart), Administrateur depuis 2014, continuera d'apporter au Conseil son expérience de dirigeant au sein d'un grand groupe industriel allemand à rayonnement international, tourné vers les marchés du grand public.

Par ailleurs et pour information, le mandat de l'Administrateur salarié arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale. Au cours de sa réunion plénière du 6 décembre 2017, le Comité de Groupe France a reconduit Monsieur Philippe Dubrulle en qualité d'Administrateur représentant les salariés pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

CINQUIÈME RÉSOLUTION (Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Benoît Potier)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Benoît Potier pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

SIXIÈME RÉSOLUTION (Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Paul Agon)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Paul Agon pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.



SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Sin Leng Low)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Sin Leng Low pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Annette Winkler)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Annette Winkler pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Résolutions 9 et 10 Conventions et engagements réglementés

OBJECTIF

Les 9^e et 10^e résolutions concernent deux engagements réglementés relatifs à Monsieur Benoît Potier qui doivent, conformément à la loi, faire l'objet d'un vote de l'Assemblée Générale à l'occasion du renouvellement de son mandat de Président-Directeur Général.

- **Indemnité de départ** : le Conseil d'Administration a modifié l'indemnité de départ dont pourrait bénéficier Monsieur Benoît Potier en prenant en compte les remarques de certains actionnaires.
 - L'indemnité de départ sera ainsi due en cas de départ contraint (révocation, demande de démission) lié à un changement de stratégie ou à un changement de contrôle. Dans ce dernier cas, l'indemnité de départ n'est due que si le départ intervient dans les six mois, contre 24 mois précédemment.
 - L'indemnité de départ, limitée à 24 mois de rémunération brute fixe et variable, est soumise à conditions de performance selon un barème basé sur la moyenne de l'écart annuel entre la rentabilité après impôts des capitaux employés (ROCE) et le coût moyen pondéré du capital (WACC) sur trois ans, les seuils de progression étant rendus plus exigeants que précédemment. Le montant de l'indemnité de départ diminue progressivement pendant les deux années qui précèdent la limite d'âge du dirigeant prévue par les statuts de la Société.
- **Régime de retraite à prestations définies** : pour répondre aux exigences de la loi Macron de 2015, le Conseil d'Administration a décidé de soumettre les droits conditionnels attribués à Monsieur Benoît Potier à compter de son renouvellement par la présente Assemblée Générale, à conditions de performance similaires à celles de l'indemnité de départ susvisée.

Ces conventions figurent dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (voir Document de référence 2017 pages 335 et suivantes et site Internet de la Société).

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatifs à l'indemnité de départ de Monsieur Benoît Potier)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, approuve, sous la condition suspensive du renouvellement de son mandat de Président-Directeur Général, les engagements relatifs à l'indemnité de départ de Monsieur Benoît Potier soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce, dans les conditions décrites dans ces rapports.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatifs aux engagements de retraite à prestations définies de Monsieur Benoît Potier)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, approuve, sous la condition suspensive du renouvellement de son mandat de Président-Directeur Général, l'accroissement des droits conditionnels futurs dont Monsieur Benoît Potier bénéficiera à compter de son renouvellement, au titre des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale et soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce, dans les conditions décrites dans ces rapports.



— OBJECTIFS ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS —

Résolutions 11 et 12 Approbation de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2017

OBJECTIF

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce instauré par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin 2), il vous est demandé aux **11^e** et **12^e résolutions** d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Benoît Potier au titre de l'exercice 2017 et à Monsieur Pierre Dufour dont le mandat de Directeur Général Délégué a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 3 mai 2017. Il est précisé qu'aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée ou attribuée en 2017.

Ces éléments de rémunération sont décrits dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document de référence 2017 et sont résumés dans l'Avis de convocation 2018. Ils ont été versés ou attribués en conformité avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2017.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Benoît Potier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Benoît Potier, au titre de l'exercice 2017, tels que présentés dans le Document de référence 2017 de la Société, au chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe « Éléments de la rémunération totale et avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Benoît Potier au titre de l'exercice 2017 et sur lesquels l'Assemblée Générale du 16 mai 2018 est invitée à statuer ».

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Pierre Dufour au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Pierre Dufour, au titre de l'exercice 2017, tels que présentés dans le Document de référence 2017 de la Société, au chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe « Éléments de la rémunération totale et avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Pierre Dufour au titre de l'exercice 2017 et sur lesquels l'Assemblée Générale du 16 mai 2018 est invitée à statuer ».

Résolution 13 Approbation de la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux au titre de 2018

OBJECTIF

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, il vous est demandé à la **13^e résolution** d'approuver pour l'exercice 2018, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux, et s'appliquant à Monsieur Benoît Potier à raison de son mandat de Président-Directeur Général, tels que décrits dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document de référence 2017 et résumés dans l'Avis de convocation 2018.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration mentionné à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition

et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux tels que présentés dans le Document de référence 2017 de la Société, au chapitre 3 « Gouvernement d'entreprise », dans la section sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux.



Résolution 14 Fixation des jetons de présence

OBJECTIF

La **14^e résolution** fixe le montant des jetons de présence autorisé par exercice. Depuis 2014, le montant est de 1 million d'euros. Sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil d'Administration propose de porter à 1,15 million d'euros, à compter de 2018, le montant des jetons de présence pouvant être alloués annuellement aux Administrateurs.

L'augmentation proposée tient compte notamment de la création d'un quatrième Comité en 2017 (le Comité Environnement et Société), du nombre croissant de réunions et de l'extension des travaux traités au sein du Conseil et des Comités, ainsi que de la volonté de favoriser une diversité de compétences et de nationalités au sein du Conseil lors des prochains recrutements.

La répartition des jetons de présence comporte une part fixe, et une part variable basée sur des montants forfaitaires par réunion qui permet de prendre en compte la participation effective de chaque Administrateur aux travaux du Conseil et de ses Comités, ainsi qu'un montant forfaitaire par déplacement pour les Administrateurs non-résidents. Pour plus de détails sur ces éléments, voir le chapitre 3 pages 190-191 du Document de référence 2017.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION (Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après

avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide conformément à l'article 16 des statuts, de fixer, à partir de l'exercice 2018, le montant des jetons de présence à allouer globalement aux Administrateurs, à la somme de 1,15 million d'euros par exercice.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Résolution 15 Annulation par voie de réduction de capital des actions achetées par la Société

OBJECTIF

Comme chaque année, nous vous demandons dans la **15^e résolution** d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et à réduire le capital selon certaines conditions pour permettre notamment, le cas échéant, de compenser la dilution éventuelle résultant des augmentations de capital liées aux opérations d'actionariat salarié.

La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur les postes de réserves ou de primes. La durée de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration est de 24 mois.

QUINZIÈME RÉSOLUTION (Autorisation donnée pour 24 mois au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société, par période de 24 mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente Assemblée Générale Ordinaire dans sa quatrième résolution et de celles acquises dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales Ordinaires des 12 mai 2016 et 3 mai 2017 et à réduire le capital à due concurrence.

La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur tous postes de réserves ou de primes.

La présente autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mai 2017 dans sa douzième résolution pour la fraction non utilisée à ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, et accomplir les formalités requises pour mettre en œuvre la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution et modifier corrélativement les statuts.

Résolution 16 Augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

OBJECTIF

L'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 avait donné au Conseil d'Administration, pour 26 mois, l'autorisation d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres en vue notamment de l'attribution d'actions gratuites aux actionnaires.

Cette autorisation a été partiellement utilisée en 2017 : la Société a attribué une action gratuite pour 10 actions anciennes à la suite d'une augmentation de capital par incorporation d'une somme de 218,98 millions d'euros prélevée sur le poste « primes d'émission » créant ainsi 39 814 353 actions nouvelles (montant incluant la majoration de 10 % soit une action gratuite supplémentaire pour 100 anciennes).

Comme en 2016, et afin de donner aux actionnaires le droit de se prononcer sur cette augmentation de capital en période d'offre publique, il vous est proposé de prévoir que la présente délégation est suspendue en période d'offre publique.

L'objectif de la 16^e résolution est de renouveler cette autorisation dans la limite d'un montant de 300 millions d'euros.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, pour un montant maximum de 300 millions d'euros)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, selon les modalités et aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
2. la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, étant toutefois précisé que le Conseil d'Administration ne sera pas autorisé à en faire usage pendant toute période d'offre publique sur le capital de la Société ;
3. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à 300 millions d'euros, ce plafond étant distinct et autonome de celui visé au paragraphe 2° de la treizième résolution votée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2017 (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement), et ne pourra en tout état de cause excéder le montant des comptes de primes,

réserves, bénéfices ou autres visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital (étant précisé que ces montants ne tiennent pas compte des actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital) ;

4. décide que, en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions réglementaires applicables ;
5. prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation donnée au Conseil d'Administration au titre de la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2016, à hauteur de la partie non utilisée de cette délégation ;
6. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer les conditions d'émission, imputer sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles le montant des frais afférents à l'augmentation de capital correspondante et, s'il le juge opportun, y prélever les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, procéder à toutes formalités nécessaires à la réalisation des augmentations de capital.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Résolution 17 Pouvoirs

OBJECTIF

La 17^e résolution est une résolution usuelle qui permet l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION *(Pouvoirs en vue des formalités)*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes publications et formalités requises par la loi et les règlements.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les sociétés cotées sont signalées par un astérisque (*).

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Informations au 31 décembre 2017)



Benoît POTIER

Président-Directeur Général

Né en 1957

Nationalité : française

Date de 1^{re} nomination : 2000

Date d'échéance du mandat : 2018 ^(a)

289 893 actions

Carrière

Diplômé de l'École Centrale de Paris, Benoît Potier est entré à Air Liquide en 1981 comme Ingénieur de Recherche et Développement. Il a ensuite occupé les fonctions de Chef de Projet au département Ingénierie & Construction puis de Directeur du Développement Énergie au sein de l'activité Grande Industrie. Il est Directeur Stratégie-Organisation en 1993, et Directeur des Marchés Chimie, Sidérurgie, Raffinage et Énergie en 1994. Il devient Directeur Général Adjoint en 1995, ajoutant aux domaines précédents la Direction des activités Ingénierie Construction et Grande Industrie Europe. Benoît Potier est nommé Directeur Général en 1997, Administrateur d'Air Liquide en 2000 puis Président du Directoire en novembre 2001. Il est nommé en 2006 Président-Directeur Général de L'Air Liquide S.A.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Président-Directeur Général** : L'Air Liquide S.A.*
(Président du groupe de travail « Relations Actionnaires », Air Liquide International, Air Liquide International Corporation (ALIC))
- **Administrateur** : American Air Liquide Holdings, Inc.
- **Président** : Fondation d'entreprise Air Liquide (jusqu'en mars 2017)
- **Administrateur** : Fondation d'entreprise Air Liquide (depuis mars 2017)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide ^(b)

- **Administrateur** : Danone*
(membre du Comité de nominations et de rémunérations, membre du Comité stratégique puis Président de ce Comité depuis décembre 2017)
- **Président** : European Round Table (ERT)
- **Administrateur** : CentraleSupélec, Association nationale des sociétés par actions (ANSA)
- **Membre du Conseil** : Association française des entreprises privées (AFEP)
- **Membre du Conseil France** : INSEAD

(a) Renouvellement du mandat proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2018.

(b) Monsieur Benoît Potier a été nommé membre du Conseil de Surveillance de la société Siemens AG* lors de l'Assemblée Générale du 31 janvier 2018. Il est également membre du Comité des nominations. Son mandat de l'ERT prendra fin en mai 2018.



Thierry PEUGEOT

Administrateur

Né en 1957

Nationalité : française

Date de 1^{re} nomination : 2005

Date d'échéance du mandat : 2021

2 011 actions

Carrière

Diplômé de l'Essec, Thierry Peugeot est entré en 1982 au sein du groupe Marrel en tant que responsable export Moyen-Orient, Afrique anglophone de la division Air Marrel puis Directeur d'Air Marrel America. Il rejoint les Automobiles Peugeot en 1988 en tant que Chef de zone Asie du Sud-Est puis Directeur Général Peugeot do Brasil en 1991 et Directeur Général de Slica en 1997. Il rejoint les Automobiles Citroën en 2000 en tant que Responsable des Grands Comptes Internationaux puis, en 2002, Directeur des Services et des Pièces de rechange et membre du Comité des Directeurs de PSA Peugeot Citroën. De 2002 à 2014, Thierry Peugeot était Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.*
(membre du Comité d'audit et des comptes)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** Société anonyme de participations
- **Directeur Général Délégué :** Société anonyme de participations (depuis février 2017)
- **Administrateur :** Établissements Peugeot Frères
(Président du Comité des comptes)
- **Administrateur :** Compagnie Industrielle de Delle
- **Représentant permanent** de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil d'Administration de LISI*
(Membre du Comité des rémunérations et Président du Comité des nominations)
- **Président d'honneur :** Association nationale des sociétés par actions (ANSA)

Karen KATEN

Administrateur indépendant

Née en 1949

Nationalité : américaine

Date de 1^{re} nomination : 2008

Date d'échéance du mandat : 2020

2 186 actions

Carrière

Karen Katen, citoyenne américaine, est diplômée de l'Université de Chicago (BA de sciences politiques et MBA). Entrée dans la société Pfizer en 1974, Karen Katen a exercé différentes responsabilités d'encadrement et de direction pendant plus de 30 ans, et en dernier lieu a occupé le poste de Vice-Président de Pfizer Inc. et de Président de Pfizer Human Health, le principal département opérationnel du Groupe. Elle a joué un rôle déterminant dans l'introduction et le lancement de nouveaux médicaments dans le domaine des traitements des maladies cardiovasculaires, des maladies mentales, des diabètes et cancers. Elle a également mené à bien l'intégration des sociétés Warner Lambert (acquise en 2000) et Pharmacia (acquise en 2003). Ayant quitté Pfizer pour prendre sa retraite en mars 2007, elle était Présidente de la Fondation Pfizer. Elle est actuellement Senior Advisor de EW Healthcare Partners, un fonds de capital-risque spécialisé dans le domaine de la santé et d'investissement dans les sociétés de croissance.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.*
(membre du Comité des nominations et de la gouvernance)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** Home Depot*
- **Président du Conseil d'Administration :** Armgo Pharma
- **Président et Administrateur :**
Rand Corporation's Health Board of Advisors
- **Administrateur :** Conseil de l'Economic Club of New York, Peterson Institute for International Studies,
- **Senior Advisor :** EW Healthcare Partners
- **Membre du Conseil** de l'Université de Chicago
- **Membre du Conseil** de l'École de commerce de l'Université de Chicago

Jean-Paul AGON

Administrateur indépendant – Administrateur Référent

Né en 1956

Nationalité : française

Date de 1^{re} nomination : 2010

Date d'échéance du mandat : 2018^(a)

1 609 actions

Carrière

Diplômé d'HEC, Jean-Paul Agon est entré dans le groupe L'Oréal en 1978. De 1981 à 1997, il occupe les fonctions de Directeur Général successivement de L'Oréal Grèce, L'Oréal Paris, Biotherm International, L'Oréal Allemagne et L'Oréal zone Asie. De 2001 à 2005, il occupera les fonctions de Président et CEO de L'Oréal USA ainsi que de plusieurs filiales du groupe L'Oréal aux États-Unis. En 2005, il devient Directeur Général Adjoint de L'Oréal, pour prendre en 2006 les fonctions d'Administrateur et Directeur Général de L'Oréal. Il est Président-Directeur Général de L'Oréal depuis mars 2011.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.*
(Président du Comité des rémunérations, membre du Comité des nominations et de la gouvernance puis Président de ce Comité depuis mai 2017, Administrateur Référent depuis mai 2017)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Président-Directeur Général :** L'Oréal*
- **Président :** Fondation d'entreprise L'Oréal

Siân HERBERT-JONES

Administrateur indépendant

Née en 1960

Nationalité : britannique

Date de 1^{re} nomination : 2011

Date d'échéance du mandat : 2019

913 actions

Carrière

Titulaire d'un Master of Art en histoire de l'Université d'Oxford ainsi que d'un diplôme d'expert-comptable au Royaume-Uni, Siân Herbert-Jones a tout d'abord exercé pendant 13 ans au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers, au bureau de Londres de 1983 à 1993 en qualité notamment de Directeur Corporate Finance, puis au bureau de Paris de 1993 à 1995 en qualité de Directeur des Fusions et Acquisitions. Elle entre ensuite dans le groupe Sodexo en 1995 au sein duquel elle est successivement en charge du développement international de 1995 à 1998, de la trésorerie groupe de 1998 à 2000 puis Directeur Financier Adjoint en 2000. De 2001 à décembre 2015, elle occupe les fonctions de Directrice Financière et membre du Comité Exécutif du groupe Sodexo. Depuis 2016, elle occupe plusieurs postes au sein de Conseils d'Administration de grandes entreprises et elle poursuit par ailleurs d'autres activités de conseil en matière sociétale et environnementale.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.*
(Président du Comité d'audit et des comptes)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** Cap Gemini* (membre du Comité d'audit et des risques) ; Bureau Veritas* (membre du Comité des nominations et des rémunérations jusqu'en mai 2017 ; membre du Comité d'audit et des risques depuis mai 2017) ; Compagnie Financière Aurore International (Groupe Sodexo-Belgique)

(a) Renouvellement du mandat proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2018.



Pierre DUFOUR

Administrateur

Né en 1955

Nationalité : canadienne

Date de 1^{re} nomination : 2012

Date d'échéance du mandat : 2020

80 610 actions

Carrière

Diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Montréal, de l'Université Stanford (Californie) et de l'Université de Harvard (Massachusetts), Pierre Dufour débute sa carrière en 1976 chez Lavalin Inc. (maintenant SNC-Lavalin Inc.), entreprise d'ingénierie de renommée mondiale, à Montréal, au Canada. De 1991 à 1997, il occupe la fonction de Directeur Général Exécutif de SNC-Lavalin Inc. Pierre Dufour a rejoint le groupe Air Liquide en 1997 en tant que Directeur de l'Ingénierie mondiale. En 1998, il devient Directeur Industriel, responsable de tous les aspects techniques des activités du Groupe à travers le monde. En 2000, il est nommé Président-Directeur Général d'American Air Liquide Holdings Inc., à Houston (Texas) et rejoint le Comité Exécutif d'Air Liquide. Il est nommé Directeur Général Délégué en 2007 et rejoint le Conseil d'Administration en 2012. Responsable du pôle de Francfort depuis sa création en 2014, il supervise notamment la Branche d'activité mondiale Grande Industrie, l'Ingénierie & Construction ainsi que la région Asie-Pacifique. En 2016, il est nommé Président du Conseil d'Administration d'Airgas. Pierre Dufour ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite, ses fonctions exécutives au sein du Groupe Air Liquide ont pris fin en 2017. Pierre Dufour demeure Administrateur de L'Air Liquide S.A.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Directeur Général Délégué** : L'Air Liquide S.A.* (jusqu'en mai 2017)
- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.* (Président du Comité Environnement et Société depuis mai 2017)
- **Président du Conseil d'Administration** : Airgas, Inc. (jusqu'en mars 2017)
- **Administrateur** : Airgas, Inc (depuis mars 2017)
- **Directeur Général Délégué et Administrateur** : Air Liquide International (jusqu'en juin 2017)
- **Administrateur** : American Air Liquide Holdings, Inc. (jusqu'en juin 2017), Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO) (jusqu'en juin 2017)
- **Président et Administrateur** : American Air Liquide Inc. (jusqu'en mai 2017)
- **Gérant** : Air Liquide Global Management Services GmbH (jusqu'en juillet 2017)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Administrateur** : Archer Daniels Midland Company* (membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations / successions) ; National Grid Plc* (membre du Comité Sécurité, Environnement et Santé, du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations depuis février 2017)

Sin LENG LOW

Administrateur indépendant

Née en 1952

Nationalité : singapourienne

Date de 1^{re} nomination : 2014

Date d'échéance du mandat : 2018^(a)

1 371 actions

Carrière

Sin Leng Low est diplômée de l'Université d'Alberta (Canada) en ingénierie électrique, titulaire d'un Master of Business Administration de l'Université catholique de Louvain (Belgique), et a suivi l'Advanced Management Program de l'Université de Harvard (États-Unis). Après avoir effectué une partie de sa carrière dans l'administration singapourienne, Sin Leng Low a exercé les fonctions de Vice-Président Exécutif au sein du fournisseur d'électricité Singapore Power et de Directeur Général de sa filiale télécommunications de 1995 à 2000. Elle a rejoint en 2000, et jusqu'en 2016, Sembcorp Industries, groupe spécialisé dans les domaines de l'énergie, de l'eau, du génie maritime et du développement urbain, où elle occupe successivement les fonctions de Directeur des Opérations du Groupe, et de Président Exécutif de la filiale en charge du développement des activités d'industrialisation et d'urbanisation en Chine, au Vietnam et en Indonésie jusqu'à fin 2012, et Senior Advisor pendant quatre ans.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.* (membre du Comité d'audit et des comptes)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Membre du « Board of Trustees »** : Université de Technologie et de Design de Singapour (SUTD)
- **Président et Administrateur** : Académie des Beaux-Arts de Nanyang (NAFA)
- **Président** : Fondation des Beaux-Arts de Nanyang, NAFA International Pte Ltd
- **Membre du Conseil** : Centre Culturel Chinois

(a) Renouvellement du mandat proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2018.

Annette WINKLER

Administrateur indépendant

Née en 1959

Nationalité : allemande

Date de 1^{re} nomination : 2014

Date d'échéance du mandat : 2018^(a)

685 actions

Carrière

Docteur en économie de l'Université de Francfort (Allemagne), Annette Winkler a été associée gérante d'une société de construction de taille moyenne. En 1995, elle a rejoint le groupe Mercedes-Benz, où elle a occupé diverses fonctions, notamment celle de Directeur des Relations Publiques et de la Communication. Après avoir passé deux ans à la tête de l'établissement de ventes et services de Mercedes-Benz à Braunschweig, elle a exercé les fonctions de Directeur Général de DaimlerChrysler Belgique et Luxembourg (1999-2005), puis Vice-Président Global Business Management & Wholesale Europe (2006-2010). Vice-Président de Daimler AG, depuis 2010 elle est Directeur Général de smart (avec la responsabilité globale de la marque et est également en charge de l'usine smart en Lorraine).

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.* (membre du Comité des rémunérations) (membre du Comité des nominations et de la gouvernance depuis mai 2017)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Vice-Président :** Daimler AG*, à la tête de smart
- **Membre du Conseil** aux Affaires économiques étrangères du ministère de l'Économie allemand

(a) Renouvellement du mandat proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2018.

(b) Au cours de sa réunion plénière du 6 décembre 2017, le Comité de Groupe France a reconduit Philippe Dubrulle en qualité d'Administrateur représentant les salariés pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires de 2022 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Philippe DUBRULLE

Administrateur représentant les salariés

Né en 1972

Nationalité : française

Date de 1^{re} nomination

par le Comité de Groupe France : 2014

Date d'échéance du mandat : 2018^(b)

Carrière

Ingénieur diplômé de l'École supérieure de l'énergie et des matériaux, Philippe Dubrulle a exercé diverses fonctions d'ingénierie, de responsabilité de produits et de responsabilité commerciale internationale au sein de plusieurs groupes aéronautiques français et étrangers. Il est entré dans le groupe Air Liquide en 2008. Basé à Sassenage, il est salarié de la filiale Air Liquide Advanced Technologies. Il est Responsable de la Ligne de Produits « Aéronautique ». Philippe Dubrulle a été désigné comme Administrateur représentant les salariés par le Comité de Groupe France le 18 juin 2014^(b). Membre de l'Institut Français des Administrateurs, il est Administrateur de Sociétés Certifié – ASC France depuis novembre 2016.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.* (membre du Comité Environnement et Société depuis mai 2017)
- **Responsable de ligne de Produits – Aéronautique :** Air Liquide Advanced Technologies

Geneviève BERGER

Administrateur indépendant

Née en 1955

Nationalité : française

Date de 1^{re} nomination : 2015

Date d'échéance du mandat : 2019

550 actions

Carrière

Agrégée de physique, titulaire d'une thèse de physique, Docteur d'État en médecine et biologie humaine, Geneviève Berger a dirigé au sein du CNRS et de l'hôpital Broussais Hôtel-Dieu le laboratoire d'imagerie paramétrique mixte de 1991 à 2000. Elle a été Directeur Général du CNRS de 2000 à 2003. Elle a exercé en qualité de professeur des universités-praticien hospitalier à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière de 2003 à 2008 avant de rejoindre Unilever en qualité de Directeur de la Recherche de 2008 à 2014. Elle est Directeur de la Recherche de la société suisse Firmenich depuis le 1^{er} juillet 2015.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.* (membre du Comité Environnement et Société depuis mai 2017)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Directeur de la Recherche :** Firmenich
- **Administrateur non exécutif** et membre du Comité scientifique : AstraZeneca*



Brian GILVARY

Administrateur indépendant

Né en 1962

Nationalité : britannique

Date de 1^{re} nomination : 2016

Date d'échéance du mandat : 2020

619 actions

Carrière

De nationalité britannique, titulaire d'un doctorat en Mathématiques de l'Université de Manchester au Royaume-Uni, Brian Gilvary a rejoint le groupe BP en 1986 au sein duquel il a passé toute sa carrière. Après avoir exercé diverses fonctions dans les activités Amont et Aval ainsi que dans les activités de commercialisation du pétrole et du gaz en Europe et aux États-Unis, il a été nommé Directeur Financier et Directeur Commercial des activités Aval de 2002 à 2005. De 2005 à 2009, il a occupé le poste de Directeur Général de la fonction intégrée d'approvisionnement et de commercialisation. En 2010, il a été nommé Directeur Financier Adjoint du groupe responsable de la finance. Brian Gilvary a été nommé Directeur Financier de la société BP le 1^{er} janvier 2012. Ayant travaillé aussi bien dans les activités Amont que dans les activités Aval, il a acquis une forte expérience de l'ensemble des activités pétrolières et gazières de BP ainsi qu'une grande expertise dans les domaines de la finance et de la commercialisation.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.* (membre du Comité d'audit et des comptes depuis mai 2017)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Directeur Financier et Administrateur** : BP p.l.c.*
- **Administrateur** : BP Capital Markets p.l.c., BP Car Fleet Limited, BP Corporate Holdings Limited, BP Finance p.l.c., BP Global Investments Limited, BP Holdings North America Limited, BP International Limited, BP P.L.C. (Membre du « Results Committee »), The BP Share Plans Trustees Limited
- **Vice-Président** : 100 Group Committee
- **Administrateur non-exécutif** : Royal Navy (depuis janvier 2017)

Xavier HUILLARD

Administrateur indépendant

Né en 1954

Nationalité : française

Date de 1^{re} nomination : 2017

Date d'échéance du mandat : 2021

8 467 actions

Carrière

Xavier Huillard est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les métiers de la construction en France et à l'étranger. Il rejoint Sogea en décembre 1996, en tant que Directeur Général Adjoint chargé de l'international et des travaux spécifiques, puis en devient Président-Directeur Général en 1998. Nommé Directeur Général Adjoint de VINCI en mars 1998, il est Président de VINCI Construction de 2000 à 2002. Il est nommé Directeur Général Délégué de VINCI et exerce les fonctions de Président-Directeur Général de VINCI Énergies de 2002 à 2004, puis de Président de cette société de 2004 à 2005. Il devient Administrateur-Directeur Général de VINCI en 2006 et Président-Directeur Général de VINCI le 6 mai 2010. Il a été Président de l'Institut de l'entreprise de janvier 2011 à janvier 2017. Il est Président de VINCI Concessions depuis le 20 juin 2016.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.* (membre du Comité des rémunérations depuis mai 2017)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Président-Directeur Général** : VINCI*
- **Représentant permanent** de VINCI au Conseil d'Administration d'Aéroports de Paris* (membre Comité des rémunérations, nominations et de la gouvernance)
- **Président** : VINCI Concessions SAS
- **Président du Conseil de Surveillance** : VINCI Deutschland GmbH
- **Représentant permanent** de VINCI au Conseil d'Administration de VINCI Énergies et de la Fabrique de la Cité
- **Représentant permanent** de Snel au Conseil d'Administration d'ASF
- **Représentant permanent** de VINCI Autoroutes au Conseil d'Administration de Cofiroute
- **Président** de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité
- **Administrateur** : Kansai Airports
- **Président** : Institut de l'entreprise (jusqu'au 25 janvier 2017)
- **Membre du bureau** : Institut de l'entreprise (depuis le 25 janvier 2017)
- **Vice-Président** : Association Aurore



RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

RÉSUMÉ DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION 2017 DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX SUR LESQUELS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EST INVITÉE À STATUER

L'intégralité des éléments de rémunération 2017 peut être consultée dans le Document de référence 2017 aux pages 192 et suivantes.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE OU ATTRIBUÉE À MONSIEUR BENOÎT POTIER AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Rémunération fixe	<p>Montant : 1 275 000 €</p> <p>La nouvelle politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général a été adoptée par le Conseil d'Administration du 14 février 2017 et approuvée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2017 suite à l'acquisition d'Airgas, majeure et transformante pour le Groupe. Elle reflète le niveau accru de responsabilité du dirigeant du Groupe et est adaptée au nouveau contexte du Groupe, demeure compétitive et incite à promouvoir la performance du Groupe sur le moyen et long terme, dans le respect de l'intérêt social et des intérêts de toutes les parties prenantes.</p> <p>Dans ce cadre, la part fixe est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de direction et des pratiques de marché. Elle représente environ 25 % de la rémunération annuelle totale.</p> <p>Dans ce contexte, il avait été décidé de repositionner le montant de la part fixe 2017, qui est en hausse de + 8,5 % par rapport à 2016. Sur les cinq dernières années, la part fixe de Benoît Potier a progressé annuellement en moyenne de + 3 %.</p>
Rémunération variable annuelle	<p>Montant : 1 950 750 €</p> <p>La part variable cible est égale à 150 % de la part fixe et est limitée à 167 % de la part fixe.</p> <p>La part variable est liée en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none">● pour 105 % de la part fixe (avec un maximum de 122 % de la part fixe), à trois critères financiers (quantifiables); et● pour 45 % de la part fixe (part variable cible et maximum), à des critères personnels (qualitatifs). <p>Appréciation pour 2017</p> <p>S'agissant des critères financiers, les résultats ont été supérieurs à la cible pour le BNPA récurrent, et proche de la cible pour le ROCE et la croissance du chiffre d'affaires consolidé. Le montant de la part variable au titre de ces critères s'établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">● BNPA récurrent : 47 % de la rémunération fixe (117,5 % de la rémunération cible pour ce critère) ;● ROCE : 43,7 % de la rémunération fixe (97 % de la rémunération cible pour ce critère) ;● Chiffre d'affaires : 19,6 % de la rémunération fixe (98 % de la rémunération cible pour ce critère). <p>La performance, en ce qui concerne les objectifs personnels, a été jugée excellente. Le montant de la part variable au titre de ces critères s'établit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">● Intégration Airgas, RSE, Organisation/RH : 27,8 % de la rémunération fixe (92,5 % de la rémunération cible pour ce critère),● Performance individuelle : 15 % de la rémunération fixe (100 % de la rémunération cible pour ce critère). <p>Au total, le montant de la part variable au titre des objectifs personnels s'élève à 42,75 % de la rémunération fixe (95 % de la rémunération cible pour ces objectifs).</p> <p>Dans le cadre de l'appréciation des critères personnels, le Conseil d'Administration a relevé les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">● Intégration et synergies Airgas : l'intégration des opérations est complètement finalisée et une organisation commune, supportée par des systèmes intégrés, est désormais en place. Les processus d'Air Liquide sont également progressivement mis en place chez Airgas (notamment sécurité, politique de ressources humaines et Recherche et Développement). <p>Les synergies Airgas représentent 215 millions de dollars américains en cumulé depuis l'acquisition d'Airgas en mai 2016 et 170 millions de dollars américains sur l'année 2017, soit 40 millions de plus que les objectifs initiaux.</p>



- **RSE**: en 2017, s'agissant de la sécurité, les accidents avec arrêt ont diminué en termes de taux de fréquence (baisse de 1,76 en 2016 à 1,61 en 2017) et en nombre (baisse de 229 en 2016 à 198 en 2017). On note une baisse sensible des accidents chez Airgas ainsi qu'une baisse des incidents liés aux métiers et procédés. En outre, le Comité environnement et société est désormais en place et s'est réuni deux fois au cours du 2^e semestre 2017. Il s'assure du déploiement du Programme de Développement Durable, et aborde les enjeux prioritaires pour Air Liquide que sont la transition énergétique et le développement des maladies chroniques. Des objectifs quantitatifs associés au climat sont en cours d'élaboration, une task force ayant été constituée à cet effet. De plus, Benoît Potier est co-président de l'Hydrogen Council créé en janvier 2017. Première initiative mondiale du genre, l'Hydrogen Council vise à promouvoir l'hydrogène comme solution clé de la transition énergétique ; il a été représenté à la COP 23 et au One Planet Summit. Une journée investisseurs (investor day) a été organisée en septembre à New York.
- **Organisation/Ressources humaines** :
 - Mise en place de l'évolution organisationnelle au sein des équipes dirigeantes : suite aux récents départs en retraite de Pierre Dufour, Directeur Général Délégué, et Jean-Pierre Duprieu, Directeur Général Adjoint, trois Directeurs Généraux Adjointes et deux nouveaux Directeurs de la Société ont été nommés au 1^{er} juillet 2017. Le mode de gestion opérationnel a également été modifié mi-2017 pour favoriser les échanges et permettre une plus grande agilité dans la prise de décision ; il a donné satisfaction dès la 2^e partie de l'année. En lien avec ces changements, des plans de succession ont été définis.
 - Un programme dédié aux jeunes managers à potentiel est en place et assure leur progression dans l'organisation. Depuis quelques années, davantage d'employés sont associés aux objectifs long terme de la société à travers le programme d'actions de performance.
- **Performance individuelle** : l'année 2017, au cours de laquelle l'environnement macro-économique s'est amélioré, a été également marquée par un contexte géopolitique demeuré incertain (ce qui a affecté les activités du Groupe, notamment en Europe de l'Est et au Moyen-Orient) et un effet de change défavorable sur l'année (ayant affecté le Groupe notamment du fait du renforcement des activités aux États-Unis). Dans ce contexte, la performance individuelle de Benoît Potier a été jugée excellente. En outre, a été souligné le fort engagement de Benoît Potier pour les investissements de long terme (développement de l'activité Hydrogène Énergie, innovation du Groupe au travers notamment du renouvellement des centres de recherche).

Au total, le montant de la part variable s'établit à 153 % de la rémunération fixe (pour une cible de 150 % et sur un maximum de 167 %), en hausse de +55,1 % par rapport à la part variable au titre de 2016. Cette variation s'explique par le fait qu'alors que la rémunération variable 2017 est à la cible compte tenu des résultats 2017, en 2016 en revanche, les résultats obtenus étaient inférieurs aux objectifs et le montant de la part variable avait baissé de -24 % par rapport au montant de la part variable 2015, ceci entraînant une hausse mécanique (mais non significative) de la part variable entre 2016 et 2017.

En moyenne annualisée, la part variable de Benoît Potier a augmenté de + 4 % sur 3 ans, de + 3,4 % sur 5 ans et de + 3,2 % sur 10 ans.

La totalité de la part variable de la rémunération due au titre de 2017 à raison du mandat social sera payée en 2018 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale des actionnaires, étant précisé que son versement est conditionné à l'approbation par une Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération de Benoît Potier pour 2017 dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable annuelle différée, de rémunération variable pluriannuelle ou de rémunération exceptionnelle.

Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme

Plans du 20 septembre 2017 (options de souscription et actions de performance)

23 100 options de souscription - valorisation comptable des options (selon la norme IFRS2) : 424 809 €
 17 980 actions de performance - valorisation comptable des actions de performance (selon la norme IFRS2) : 1 675 017 €

Conditions de performance

Les options et actions de performance attribuées sont assorties en totalité de deux conditions de performance communes aux deux outils et calculées sur trois ans :

- BNPA récurrent ;
- Rendement pour l'actionnaire, intégrant un élément de comparaison relative.

Jetons de présence

Benoît Potier ne perçoit pas de jetons de présence au titre de son mandat d'Administrateur.

Autres avantages

Montant : 10 338 €

Les avantages en nature (valorisation comptable) comprennent l'usage d'une voiture de fonction et le versement à un organisme extérieur de cotisations au titre de la garantie sociale des dirigeants d'entreprise.

Indemnité de départ :

0 € perçu

Régimes de retraite supplémentaires

Régime collectif d'assurance-vie

Régime collectif de prévoyance (conventions et engagements règlementés)

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE OU ATTRIBUÉE À MONSIEUR PIERRE DUFOUR AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Pierre Dufour ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite, son mandat de Directeur Général Délégué de L'Air Liquide S.A. a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 3 mai 2017. Son mandat de gérant au sein de la filiale allemande ALGMS a pris fin le 14 juillet 2017. Les rémunérations fixe, variable et les autres éléments de rémunération sont calculés au prorata du temps travaillé en 2017.

Rémunération fixe	<p>Montant : 320 663 € (au prorata du temps travaillé)</p> <p>La part fixe est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de Direction et des pratiques de marché. En base annuelle, la part fixe de Pierre Dufour s'élève à 675 000 €, soit un montant inchangé par rapport à 2016.</p>
Rémunération variable annuelle	<p>Montant : 436 981 € (au prorata du temps travaillé)</p> <p>La part variable est limitée à 140 % de la rémunération fixe.</p> <p>La part variable est liée en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● pour 85 % de la part fixe, à deux critères financiers (quantifiables) ; et ● pour 55 % de la part fixe, à des objectifs personnels (qualitatifs). <p>Appréciation pour 2017</p> <p>S'agissant des critères financiers, les résultats ont été supérieurs à l'objectif pour le BNPA récurrent, et légèrement inférieurs à l'objectif pour le ROCE. Le montant de la part variable de Pierre Dufour au titre de ces critères s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● BNPA récurrent : 50 % de sa rémunération fixe, ● ROCE : 34 % de sa rémunération fixe. <p>La performance, en ce qui concerne les objectifs personnels, a été jugée excellente. Le montant de la part variable au titre des objectifs personnels représente 52,3 % de la part fixe de Pierre Dufour.</p> <p>Dans le cadre de l'appréciation des critères personnels, le Conseil d'Administration a relevé les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Intégration et synergies Airgas : l'intégration des opérations est complètement finalisée et une organisation commune, supportée par des systèmes intégrés, est désormais en place. Les processus d'Air Liquide sont également progressivement mis en place chez Airgas (notamment sécurité, politique de ressources humaines et Recherche et Développement). <p>Les synergies Airgas représentent 215 millions de dollars américains en cumulé depuis l'acquisition d'Airgas en mai 2016 et 170 millions de dollars américains sur l'année 2017, soit 40 millions de plus que les objectifs initiaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● RSE : en 2017, s'agissant de la sécurité, les accidents avec arrêt ont diminué en termes de taux de fréquence (baisse de 1,76 en 2016 à 1,61 en 2017) et en nombre (baisse de 229 en 2016 à 198 en 2017). On note une baisse sensible des accidents chez Airgas ainsi qu'une baisse des incidents liés aux métiers et procédés. <p>En outre, le Comité environnement et société est désormais en place et s'est réuni deux fois au cours du 2^e semestre 2017. Il s'assure du déploiement du Programme de Développement Durable, et aborde les enjeux prioritaires pour Air Liquide que sont la transition énergétique et le développement des maladies chroniques. Des objectifs quantitatifs associés au climat sont en cours d'élaboration, une task force ayant été constituée à cet effet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Organisation/Ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'évolution organisationnelle au sein des équipes dirigeantes : trois Directeurs Généraux Adjointes et deux nouveaux Directeurs de la Société ont été nommés au 1^{er} juillet 2017. Le mode de gestion opérationnel a également été modifié mi-2017 pour favoriser les échanges et permettre une plus grande agilité dans la prise de décision ; il a donné satisfaction dès la 2^e partie de l'année. En lien avec ces changements, des plans de succession ont été définis. - Un programme dédié aux jeunes managers à potentiel est en place et assure leur progression dans l'organisation. Depuis quelques années, davantage d'employés sont associés aux objectifs long terme de la société à travers le programme d'actions de performance. ● Performance individuelle : l'année 2017, au cours de laquelle l'environnement macroéconomique s'est amélioré, a été également marquée par un contexte géopolitique demeuré incertain (ce qui a affecté les activités du Groupe, notamment en Europe de l'Est et au Moyen-Orient) et un effet de change défavorable sur l'année (ayant affecté le Groupe notamment du fait du renforcement des activités aux États-Unis). Dans ce contexte, la performance individuelle de Pierre Dufour a été jugée excellente.



Au total, le montant de la part variable s'établit à 136,25 % de la rémunération fixe (sur un maximum de 140 %), en hausse de + 63,1 % par rapport à la part variable au titre de 2016 (en base annuelle pour 2017). Cette variation s'explique par le fait qu'alors que la rémunération variable 2017 est à l'objectif compte tenu des résultats 2017, en 2016 en revanche, les résultats obtenus étaient inférieurs aux objectifs et le montant de la part variable avait baissé de - 24 % par rapport au montant de la part variable 2015, ceci entraînant une hausse mécanique (mais non significative) de la part variable entre 2016 et 2017.

En moyenne annualisée (en base annuelle pour 2017), la part variable versée à Pierre Dufour a augmenté de + 6,8 % sur 3 ans et de + 4,8 % sur 5 ans.

La part variable de la rémunération due au titre de 2017 à raison du mandat de Directeur Général Délégué (au prorata du temps travaillé sur l'exercice) sera payée en 2018 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale des actionnaires, étant précisé que son versement est conditionné à l'approbation par une Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué pour 2017, dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable annuelle différée, de rémunération variable pluriannuelle ou de rémunération exceptionnelle.

Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Absence d'attribution à Pierre Dufour Les mandats exécutifs de Pierre Dufour ayant pris fin en 2017, il ne s'est vu attribuer aucune option ni action de performance au titre des plans 2017.
Jetons de présence	Conformément à la pratique interne au Groupe, Pierre Dufour n'a perçu aucun jeton de présence jusqu'à la fin de ses fonctions exécutives dans le Groupe le 14 juillet 2017.
Autres avantages	Montant : 5 444 € Les avantages en nature (valorisation comptable) comprennent l'usage d'une voiture de fonction pendant le temps travaillé en 2017. Montant : 195 588 € Pierre Dufour, qui assurait la Direction du pôle de Francfort, percevait en outre un montant annuel versé par la filiale allemande qui incluait notamment, pour environ la moitié, un montant correspondant aux avantages en nature (logement - au prorata du temps travaillé en 2017) dont il bénéficiait auparavant au titre de son contrat de travail en France. Le montant ci-dessus inclut également 60 667 euros, correspondant au solde des congés non pris par Pierre Dufour à l'expiration du contrat de services conclu avec la filiale allemande ALGMS.
Indemnité de départ : Indemnité de non-concurrence Régimes de retraite supplémentaires : Régime collectif d'assurance-vie Régime collectif de prévoyance (conventions et engagements règlementés)	0 € perçu 0 € perçu de la Société

RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

L'intégralité des principes et critères établis conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce peut être consultée dans le Document de référence 2017 aux pages 201 et suivantes.

La nouvelle politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2017 a été adoptée suite à l'acquisition d'Airgas, majeure et transformante pour le Groupe. Elle reflète le niveau accru de responsabilité du dirigeant du Groupe et est adaptée au nouveau contexte du Groupe, demeure compétitive et incite à promouvoir la performance du Groupe sur le moyen et long terme, dans le respect de l'intérêt social et des intérêts de toutes les parties prenantes.

La présente politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général s'applique que le dirigeant du Groupe agisse en qualité de Président-Directeur Général ou, au cas où les circonstances le nécessiteraient, de Directeur Général de la Société. Dans de telles circonstances, le Président dissocié bénéficierait d'une rémunération fixe à l'exclusion de toute rémunération variable.

Par ailleurs, si le cas se présentait, la politique de rémunération applicable à un Directeur Général Délégué serait déterminée sur la base de la politique applicable à un Directeur Général de la Société, compte tenu toutefois de la différence de niveau de responsabilité, en cohérence avec les pratiques antérieures au sein de la Société pour ce type de dirigeant mandataire social.

1. Dans la continuité de la politique de rémunération définie en 2017, la structure de la rémunération globale annuelle s'établit comme suit :

- la part variable et les éléments de motivation à long terme (ou « LTI ») cumulés continue de représenter environ 75 % de la rémunération annuelle totale. Ainsi, la part fixe représente environ 25 %, la part variable 35 % et les LTI 40 % du total de la rémunération (poids un peu plus important conféré aux LTI) ;
- la structure de la part variable annuelle de la rémunération est inchangée, avec toutefois certaines améliorations pour prendre en compte les remarques de certains actionnaires. Ainsi :
 - la part variable demeure exprimée en part variable cible (150 % de la part fixe) ainsi qu'en maximum (167 % de la part fixe),

- les critères quantifiables sont au nombre de trois, dont la croissance du chiffre d'affaires et le ROCE qui figurent parmi les objectifs stratégiques du Plan NEOS,
- un poids relatif plus important est toujours affecté aux critères quantifiables par rapport aux critères qualitatifs,
- une pondération est désormais affectée à chacun des critères qualitatifs, pour répondre aux attentes de certains actionnaires,
- chaque critère quantifiable est affecté d'une pondération cible correspondant à une réalisation à 100 % de l'objectif cible fixé en début d'année, et d'une pondération maximale,
- le taux de réalisation des objectifs de la part variable en % du fixe et, désormais, en % de la part variable cible affectée à ce critère, sera communiqué ex post.

Enfin, suite à des remarques de certains actionnaires, le Conseil de février 2018 a décidé, pour les LTI, d'introduire pour tout dirigeant mandataire social, en cas de départ (autre que la démission ou la révocation pour motif grave qui sont des cas de perte des LTI) entre l'attribution initiale et l'expiration de la durée d'appréciation des conditions de performance, le principe de proratisation en fonction de la présence effective. Cette règle, qui permet d'adosser avec exactitude le pourcentage de LTI alloué sur la durée de présence, remplace la pratique antérieure de non-attribution de LTI l'année précédant le départ à la retraite. Comme auparavant, aucune attribution n'est consentie l'année du départ. Ainsi, le taux d'allocation global (après constatation des conditions de performance) est réduit au prorata du nombre de mois de présence effective du dirigeant dans le Groupe au cours de la période d'appréciation des critères de performance.

2. Mise en œuvre pour la détermination de la rémunération 2018

2.1. Part fixe

La part fixe est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de Direction et des pratiques de marché.

La rémunération fixe représentera environ 24 % de la rémunération annuelle totale cible.



2.2. Part variable

La part variable 2018 est établie comme suit :

Indicateur	Cible		Maximum	
	En % de la rémunération fixe	En % base 100	En % de la rémunération fixe	En % base 100
Critères financiers (quantifiables)				
BNPA récurrent	40	26,7	47	28,1
ROCE	45	30	52	31,1
Chiffre d'affaires	20	13,3	23	13,8
Sous-total	105	70	122	73
Critères personnels (qualitatifs)				
RSE (sécurité et fiabilité / Programme de Développement Durable)	15	10	15	9
Organisation / Ressources humaines	15	10	15	9
Performance individuelle	15	10	15	9
Sous-total	45	30	45	27
TOTAL	150	100	167	100

Les objectifs cibles ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Néanmoins, le taux de réalisation des objectifs de la part variable en % du fixe et, désormais, en % de la part variable cible affectée à ce critère, sera communiqué ex post.

2.3. Autres éléments de rémunération annuelle

Les avantages en nature comprennent l'usage d'une voiture de fonction ainsi que les cotisations pour la garantie sociale des dirigeants d'entreprise.

Selon la pratique interne au Groupe, le Président du Conseil d'Administration, comme tout dirigeant mandataire social, ne perçoit pas de jetons de présence s'il exerce des fonctions exécutives au sein de L'Air Liquide S.A.

2.4. Éléments de rémunération long terme

- Le Conseil poursuit la politique initiée en 2015 visant à privilégier les actions de performance plutôt que les options dans les volumes attribués. L'attribution d'actions de performance et d'options aux dirigeants mandataires sociaux et son évolution dans le temps seront évaluées en valeur au regard de la valorisation IFRS (et non plus des volumes attribués), tous plans d'options et d'actions de performance confondus.
- La totalité des options de souscription et des actions de performance attribuées est soumise à des conditions de performance communes aux plans d'options et d'actions de performance et calculées sur trois ans, et à une condition de présence.
- Dans le cadre des sous-plafonds autorisés par l'Assemblée Générale pour 38 mois, le Conseil d'Administration fixe des limites annuelles significativement plus basses pour les attributions aux dirigeants mandataires sociaux, exprimées (i) en pourcentage du capital et pour chacun (ii) en multiple de leur rémunération, conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, étant précisé que conformément à la politique de rémunération 2018, exposée ci-dessus, l'attribution de LTI représente environ 40 % de la rémunération annuelle totale du dirigeant.

3. Autres éléments de rémunération

Le Conseil d'Administration prend en compte, dans l'appréciation globale et la détermination de la rémunération du dirigeant, les autres éléments de la rémunération soumis à l'approbation

de l'Assemblée Générale des actionnaires dans le cadre de la procédure des conventions et engagements réglementés.

Conformément à la législation en vigueur, à l'occasion du renouvellement de Benoît Potier en qualité de Président-Directeur Général, deux engagements réglementés relatifs à Monsieur Benoît Potier doivent, conformément à la loi, faire l'objet d'un vote de l'Assemblée Générale :

- Indemnité de départ : le Conseil d'Administration a modifié l'indemnité de départ dont pourrait bénéficier Benoît Potier en prenant en compte les remarques de certains actionnaires.
 - L'indemnité de départ sera ainsi due en cas de départ contraint (révocation, demande de démission) lié à un changement de stratégie ou à un changement de contrôle. Dans ce dernier cas, l'indemnité de départ n'est due que si le départ intervient dans les six mois, contre 24 mois précédemment.
 - L'indemnité de départ, limitée à 24 mois de rémunération brute fixe et variable, est soumise à conditions de performance selon un barème basé sur la moyenne de l'écart annuel entre la rentabilité après impôts des capitaux employés (ROCE) et le coût moyen pondéré du capital (WACC) sur trois ans, les seuils de progression étant rendus plus exigeants que précédemment. Le montant de l'indemnité de départ diminue progressivement pendant les deux années qui précèdent la limite d'âge du dirigeant prévue par les statuts de la Société.
- Régime de retraite à prestations définies : pour répondre aux exigences de la loi Macron de 2015, le Conseil d'Administration a décidé de soumettre l'accroissement des droits conditionnels attribués à Monsieur Benoît Potier à compter de son renouvellement par la présente Assemblée Générale, à conditions de performance similaires à celles de l'indemnité de départ susvisée.

Ces conventions figurent dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (voir Document de référence 2017 p.335 et suivantes et site Internet de la Société).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Synthèse des rémunérations et des options et actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en milliers d'euros, arrondis)	2015	2016	2017
Benoît Potier – Président-Directeur Général :			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 757	2 443	3 236
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	893	619	425
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice :			
■ Plan annuel	935	1 275 ^(a)	1 675
■ Plan « Airgas » du 29 juillet 2016	N/A	1 495	N/A
TOTAL	4 585	5 832	5 336
Pierre Dufour – Directeur Général Délégué : ^(b)			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 653	1 498	959
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	509	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice :			
■ Plan annuel	533	N/A ^(a)	N/A
■ Plan « Airgas » du 29 juillet 2016	N/A	747	N/A
TOTAL	2 695	2 245	959

(a) Plan du 29 novembre 2016.

(b) Pierre Dufour a fait valoir ses droits à la retraite en 2017 et ses mandats de Directeur Général Délégué et de gérant de la filiale allemande ALGMS ont pris fin respectivement le 3 mai et le 14 juillet 2017. Ses rémunérations fixe et variable annuelles, les avantages en nature et les autres éléments de sa rémunération au titre de 2017 font l'objet d'une proratisation en fonction du temps travaillé en 2017. Par ailleurs, Pierre Dufour ne s'est vu attribuer aucune action de performance ou option en 2017.

Avertissement portant sur les déclarations prospectives

Le présent document contient des indications sur les perspectives, objectifs et axes de développement du Groupe. Ces déclarations prospectives sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « envisager », « avoir l'intention », « anticiper », « croire », « estimer », « planifier », « prévoir », « penser », « avoir pour objectif », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les perspectives et objectifs énoncés seront réalisés. Ces déclarations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent document. Elles peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs décrits. Ces informations sont par conséquent susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire ou en raison de la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 1 du Document de référence. Ces informations sont données uniquement à la date du Document de référence. Toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont qualifiées dans leur intégralité par cet avertissement.

Actionnaires au nominatif*, optez pour la convocation électronique

POUR
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
2019

.....

Pour choisir la convocation électronique,
rendez-vous sur
www.airliquide.com
rubrique Actionnaires
muni de votre identifiant actionnaire
et de votre login.

**Actionnaires au nominatif pur ou administré*

.....

ÉCRIVEZ-NOUS

directement sur le site :
<http://contact.actionnaires.airliquide.com>

ou depuis la rubrique Actionnaires
de notre site
www.airliquide.com

CONTACTEZ-NOUS

Service actionnaires
75, quai d'Orsay
75321 Paris Cedex 07

0 800 166 179 Service & appel
gratuits

ou **+33 (0)1 57 05 02 26**
depuis l'international

.....

L'Air Liquide - société anonyme pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges Claude au capital de 2 356 439 277,50 euros

SUIVEZ-NOUS SUR

 twitter @AirLiquideGroup |  youTube AirLiquideCorp | www.airliquide.com